

# LE COMITE DEPARTEMENTAL D'ATHLETISME DE L'ESSONNE (CDA)



## Le Comité de l'Essonne.

Il s'agit d'une Association régie par la loi du 1er juillet 1901, par les textes législatifs et réglementaires concernant les Associations Sportives et par les règlements de la Fédération Française d'Athlétisme (FFA).

## Il a pour objet :

- De développer et de contrôler, sur son territoire, la pratique de l'Athlétisme sous toutes ses formes dans le cadre de la délégation accordée par le Ministère chargé des Sports à la FFA et dans celui du développement durable.
- De défendre les intérêts moraux et matériels de l'Athlétisme.
- D'assurer la représentation de l'Athlétisme sur le plan départemental.

## LA COMPOSITION DU COMITE DE L'ESSONNE

Le Comité Directeur est élu tous les 4 ans (cycle des jeux olympiques)

### Sa Composition :

1 président, 2 vices présidents

1 trésorier général et 1 adjoint

1 secrétaire général et 1 adjoint

1 médecin et plusieurs membres rattachés au bureau directeur avec pour chacun des fonctions dans les différentes commissions.

### L'article 23 (Statut du CDA) prévoit que Le Comité Directeur du Comité doit comprendre obligatoirement, au minimum :

- un médecin
- une représentation des femmes en proportion du nombre de licenciées éligibles. Le nombre de sièges ainsi obtenu sera arrondi au chiffre supérieur.

### Article 24(Statut du CDA) Conditions d'éligibilité au Comité Directeur

- Est éligible au Comité Directeur du Comité, toute personne adhérente dans un Club du Comité et licenciée à la FFA.
- Les conditions à remplir pour être candidat au Comité Directeur du Comité sont :
  - avoir dix-huit ans révolus au jour de l'élection ;
  - être licencié à la FFA à la date limite de dépôt des candidatures.
- Ne peuvent être élues au Comité Directeur :
  - les personnes de nationalité française condamnées à une peine qui fait obstacle à leur inscription sur les listes électorales ;
- les personnes de nationalité étrangère condamnées à une peine qui, lorsqu'elle est prononcée contre un citoyen français, fait obstacle à son inscription sur les listes électorales ;
- les personnes à l'encontre desquelles a été prononcée une sanction d'inéligibilité à temps pour manquement grave aux règles techniques du jeu constituant une infraction à l'esprit sportif.
- Aucun candidat ne peut être élu au titre de deux catégories énoncées à l'article 23(Statut du CDA) des présents statuts.

## Article 26 - Election du Comité Directeur

L'élection du Comité Directeur se déroule au scrutin majoritaire à deux tours dans les conditions suivantes :

- à l'issue du dépouillement du premier tour, les candidats sont classés selon le nombre décroissant des voix qu'ils ont obtenu ;
- les postes obligatoires énumérés précédemment sont attribués aux candidats éligibles à ces postes ayant obtenu la majorité absolue et ayant recueilli le plus de voix ;
- les autres postes du Comité Directeur sont alors complétés par les candidats ayant obtenu la majorité absolue et ayant recueilli le plus de voix ;
- un second tour est organisé pour tous les postes non pourvus ;
- à l'issue du dépouillement du second tour, les candidats sont classés selon le nombre décroissant des voix qu'ils ont obtenu ;
- les postes obligatoires non pourvus au premier tour sont attribués aux candidats éligibles à ces postes ayant recueilli le plus de voix ;
- les autres postes du Comité Directeur sont alors complétés par les candidats ayant le plus de voix, y compris les candidats aux postes obligatoires non retenus ;
- les postes obligatoires non pourvus en raison de l'absence de candidats restent vacants.

## Article 27 (Statut du CDA) Election du Président

L'élection du Président se déroule dans les conditions suivantes :

le Comité Directeur nouvellement élu se réunit aussitôt sous la présidence du doyen d'âge pour proposer à l'Assemblée Générale la candidature de l'un de ses membres au poste de Président ;

si le candidat proposé ne recueille pas la majorité absolue des suffrages exprimés, le Comité Directeur se réunit à nouveau pour proposer un candidat et la même procédure se renouvelle le cas échéant, jusqu'à ce que le candidat présenté ait obtenu la majorité requise ; un candidat ne peut pas être proposé plus de deux fois au cours d'une même Assemblée Générale.

## **SES RESSOURCES**

- de la part départementale du produit des Licences des Clubs affiliés, fixée par le Comité Directeur au plus tard deux mois avant le début de la saison sportive
- de la cotisation départementale des Clubs de son territoire, fixée par le Comité Directeur au plus tard deux mois avant le début de la saison sportive ;
- des recettes de toute nature provenant des manifestations qu'il organise et notamment des droits d'engagement ;
- des subventions de toute nature ;
- des pénalités pécuniaires décidées par le Comité Directeur et infligées aux Clubs ;
- du produit des rétributions perçues pour services rendus ;
- des donations ;
- des produits de partenariats privés.

## SES COMMISSIONS

### Commission sportive d'organisation

#### Missions de la commission :

- Coordination et édition du livret départemental
- Organisation des compétitions piste CJES
- Suivi des règlements fédéraux pour application au niveau départemental

### Commission départementales des jeunes

#### Missions de la commission :

#### Organisations Hivernales :

- Championnat départemental de Cross
- Championnat individuel en salle
- Championnat épreuves combinées en salle
- Championnat par équipe en salle Minimes (Equip' Athlé)
- Un regroupement Hivernal
- Un match interdépartemental de CROSS
- Un stage de Pacques
- Pour les minimes organisation des tests dans le cadre du projet HORIZON 2020

#### Organisations Estivales :

- 3 journées qualificatives
- Championnat départemental individuel
- Championnat départemental d'épreuves combinées
- Championnat par équipe (Equip' Athle)
- Un déplacement sur le meeting AREVA ( relais LIFA)
- Sélection pour match interdépartemental

### Commission départementale des courses hors-stade

#### Missions de la commission :

- Réalisation du calendrier des courses de l'Essonne
- Organisation du challenge route et du challenge vert de l'Essonne
- Avis consultatif des dossiers Courses hors stade de l'Essonne
- Organisation des compétitions départementales (cross, semi, championnat hors stade)
- Soirée des récompenses
- Réalisation du calendrier CALORG

La CDCHS dispose de 2 juges Fédéraux et plusieurs juges Régionaux

## Commission des écoles d'athlétisme

### Missions de la commission :

- Organisations des compétitions départementales EA/PO (piste et salle)
- Organisation des Kids' de Noël, Printemps, Automne
- Réalisation du calendrier départemental et du livret

## Commission des officiels

### Missions de la commission :

- Former et informer les juges et les jeunes juges départementaux.
- Elaborer et valider les examens des juges et des jeunes juges départementaux.
- Etablir et convoquer le jury des compétitions organisées par la CSO 91 et la CDJ 91
- Motiver les clubs à présenter des juges à passer des examens.
- Inciter les clubs à fournir leur quota de juges sur les compétitions.
- Promouvoir et valoriser le rôle et l'activité des officiels
- Représenter les officiels dans les instances (comité, ligue, fédé)

## Commission technique et perfectionnement

### Missions de la commission :

- Suivi des athlètes de haut-niveau
- Organisation de stages et regroupements
- Avis consultatif aux règlements départementaux

## Commission handisport et sport adapté

### Missions de la Commission :

- Organisation de manifestations d'initiation et découverte de l'athlétisme
- Recherche de conventions et partenariats avec des centres spécialisés
- Développer : l'intégration des personnes en situation de handicap dans les clubs dits « valides »
- Faire participer les personnes en situation de handicap aux meetings clubs de l'Essonne et aux différents championnats organisés par le Comité.
- Participer aux Journées Olympiades Sport Adapté à Vigneux en septembre

## Commission des vétérans

### Missions de la Commission :

- Améliorer la qualité des épreuves lors des championnats vétérans pistes
- Développer la marche à toutes les catégories et autres départements
- Permettre la participation des autres catégories pour les épreuves de ½ fond afin d'augmenter le nombre de participants
- Formation des jeunes juges lors de notre compétition pris en charge par des juges vétérans chevronnés
- Améliorer la convivialité
- Développer la compétition vétérans à l'échelle régionale
- Communication auprès des vétérans H&F pour représenter notre département lors des compétitions
- Organiser des déplacements pour représenter notre département lors des championnats de France (cross, route, piste, marche)
- Avoir un budget propre et défini chaque année afin de se donner les moyens d'atteindre les objectifs actuels et futurs.

## Commission des formations d'entraîneurs

### Missions de la Commission :

- Organisation des formations 1er degré
- Organisation des sessions d'examens
- Formation continue des entraîneurs

## Commission Marche

### Missions de la Commission :

Le rôle de la commission de marche athlétique est de promouvoir et de développer cette discipline dans le département de l'Essonne.

3 axes :

- D'abord aider les clubs en formant leurs athlètes soit en allant chez eux, soit en les invitant dans des rassemblements et un stage.
- Ensuite en organisant des manifestations (Brevet, courses sur route, Challenge) avec un support suffisant de juges.
- Et enfin en assurant le lien avec la commission LIFA (entraînement à l'Insep, stages) pour faire évoluer nos athlètes.

## Commission développement et nouvelles pratiques

### Missions de la Commission :

Commission qui existe depuis 1 an :

- Promotion et soutien aux clubs souhaitant mettre en œuvre une dynamique marche nordique
- Développement et consolidation des partenariats avec l'USEP, UNSS
- Développement des Animations Mini-Stade en milieu Urbain, les ACM, les Clubs, les associations... du territoire



## LE CDA 91 C'EST AUSSI :

- 49 clubs
- 6069 licenciés en 2014 (3<sup>ième</sup> département au niveau de la Ligue Ile de France LIFA)
  - 1<sup>er</sup> le département : La Seine et Marne avec 6425 licences
  - 2<sup>ième</sup> le département Les Hauts de Seine avec 6177 licences

- Répartition par catégorie :

| <b>EFFECTIF SAISON 2014</b> |          |         |          |
|-----------------------------|----------|---------|----------|
| Catégorie                   | Masculin | Féminin | Total    |
| EVEIL ATHLETIQUE            | 574      | 333     | 907      |
| POUSSIN                     | 460      | 355     | 815      |
| BENJAMIN                    | 307      | 252     | 559      |
| MINIME                      | 237      | 231     | 468      |
| CADET                       | 187      | 143     | 330      |
| JUNIOR                      | 130      | 83      | 213      |
| ESPOIR                      | 118      | 75      | 193      |
| SENIOR                      | 420      | 263     | 683      |
| VETERAN                     | 1110     | 791     | 1901     |
|                             |          |         | <b>9</b> |
| <b>Total Saison 2014 :</b>  | 3543     | 2526    | 6069     |

| <b>EFFECTIF SAISON 2013</b> |          |         |          |
|-----------------------------|----------|---------|----------|
| Catégorie                   | Masculin | Féminin | Total    |
| EVEIL ATHLETIQUE            | 561      | 335     | 896      |
| POUSSIN                     | 508      | 335     | 843      |
| BENJAMIN                    | 305      | 273     | 578      |
| MINIME                      | 252      | 219     | 471      |
| CADET                       | 192      | 134     | 326      |
| JUNIOR                      | 138      | 81      | 219      |
| ESPOIR                      | 96       | 64      | 160      |
| SENIOR                      | 389      | 270     | 659      |
| VETERAN                     | 980      | 608     | 1588     |
|                             |          |         | <b>9</b> |
| <b>Total Saison 2013 :</b>  | 3421     | 2319    | 5740     |